DÉLIBÉRATION N°CP 2021-341
DU 22 SEPTEMBRE 2021

TROPHÉES FRANCILIENS DE L'INNOVATION NUMÉRIQUE DANS LE SUPÉRIEUR : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS, 1ÈRE AFFECTATION

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code de l'éducation ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du travail ;

VU le règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

VU la délibération n° CR 63-13 du 27 septembre 2013 portant ajustements de la politique régionale en faveur du développement du numérique ;

VU la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative aux 100 000 nouveaux stages pour les jeunes Franciliens ;

VU la délibération n° CR 2017-51 du 9 mars 2017 modifiée portant adoption de la charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité ;

VU la délibération n° CR 2017-146 du 21 septembre 2017 portant adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;

VU la délibération n° CP 2017-584 du 22 novembre 2017 relative aux Trophées franciliens de l'innovation numérique dans les établissements supérieurs ;

VU la délibération n° CP 2019-142 du 19 mars 2019 portant ajustement des dispositifs régionaux en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU la délibération n° CP 2020-402 du 23 septembre 2020 relative aux Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur 2020 ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 portant délégations d'attribution du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-055 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2021 ;

VU l'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-341 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-

France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Soutien à la transition numérique des établissements franciliens du supérieur

Décide de participer, au titre du dispositif SUSE, au financement de **9** projets numériques innovants détaillés en annexe à la présente délibération par l'attribution de subventions d'investissement pour un montant total de **815 000 €.**

Subordonne le versement de ces subventions à la signature avec chacun des bénéficiaires d'une convention conforme à la convention-type, adoptée par délibération n° CP 2020-402 du 23 septembre 2020 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à les signer.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution des subventions des dossiers EX058273 et EX058296 à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans les fiches projets, par dérogation prévue par le règlement budgétaire et financier susvisé.

Affecte une autorisation de programme de **815 000 €** disponible sur le chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « enseignement supérieur », programme HP 23-009 « Orientation et formations supérieures », action 12300902 « transition numérique des établissements ESR » du budget 2021.

Article 2 : Réaffectation d'une subvention du projet « MIRIADE » de l'Université Paris Est Créteil

Décide d'attribuer, au titre du dispositif SUSE, une réaffectation d'un montant de **35 000 €** sur le projet « MIRIADE » de l'Université Paris Est Créteil, lauréat d'un Trophée en 2017 mais dont la subvention n'a pu être versée à la suite d'une erreur matérielle.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature avec le bénéficiaire d'une convention conforme à la convention-type, adoptée par délibération n° CP 2020-402 du 23 septembre 2020 susvisée, et autorise la présidente du conseil régional à la signer.

Affecte une autorisation de programme de 35 000 € disponible sur le chapitre budgétaire 902 « Enseignement », code fonctionnel 23 « enseignement supérieur », programme HP 23-009 « Orientation et formations supérieures », action 12300902 « transition numérique des établissements ESR » du budget régional 2021.

Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de cette subvention, à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans la fiche-projet initiale, par dérogation prévue par le règlement budgétaire et financier susvisé.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

23/09/2021 10:12:13

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1120945-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ANNEXE A LA DELIBERATION

Fiches projets

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-341

DOSSIER N° EX058191 - Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur - UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL - PROJET EdUTeam COIL

Dispositif : Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement) (n° 00000283)
Délibération Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
Imputation budgétaire : 902-23-204181-123009-1800
Action : 12300902- Transition numérique des établissements ESR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement)	24 035,00 € TTC	62,41 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE
Adresse administrative	:	61 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94010 CRETEIL
Statut Juridique	:	Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant	:	Monsieur JEAN-LUC DUBOIS-RANDE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 - 22 septembre 2026
Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Ce Trophée permettra à l'Université de Paris Est Créteil d'acquérir une plateforme informatique mutualisée de tests et de développement pour contribuer au projet international EdUTeam COIL.

Il s'agit d'une plateforme unique au monde et labellisée par la FNEGE en 2021 (https://www.fnege.org/college-labellisationdispositifs-pedagogiques/dispositifs-labellises-en-2021), qui permet d'imaginer et de réaliser des activités pédagogiques innovantes, inclusives et internationales en s'appuyant sur le monde virtuel d'un jeu vidéo gratuit et open source : Minetest.

Il permettra, en collaboration avec des universités partout dans le monde (Pays-Bas, Argentine, ...) de développer des outils pédagogiques innovants en logiciel libre.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Systèmes et matériels informatiques et installation associée : pc & stations, serveurs (streaming, s	23 496,00	97,76%
Equipements de visioconférence, périphériques et installation associés : codec, caméra, écrans…	538,80	2,24%
Total	24 034,80	100,00%

Libellé	Montant	%
Ressources propres	9 034,80	37,59%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	15 000,00	62,41%
Total	24 034,80	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-341

DOSSIER N° EX058265 - Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur - IRFASE/ITSRS - PROJET "PLATEFORMES COLLABORATIVES POUR APPRENANTS DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL"

Dispositif : Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement) (n° 00000283)
Délibération Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
Imputation budgétaire : 902-23-20421-123009-1800
Action : 12300902- Transition numérique des établissements ESR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement)	228 600,00 € TTC	69,99 %	160 000,00 €
		Montant total de la subvention	160 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	IRFASE INST RECHERCHE FORM ACTION SOCIALE 91
Adresse administrative	:	5 LES TERRASSES DE L'AGORA 91034 EVRY COURCOURONNES
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Madame VERONIQUE BAYER, Directrice générale

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 - 22 juin 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Ce projet vise à permettre à deux instituts de formation du travail social, l'IRTS (Institut Régional du travail social) de l'Île de France Montrouge Neuilly sur Marne et l'IRFASE (Institut de recherche et de formation à l'action sociale de l'Essonne) établis sur trois départements de l'IDF (l'Essonne, les Hauts de Seine et la Seine Saint Denis) de s'engager dans la transition numérique de leur offre pédagogique.

Grâce à ce projet, les deux Instituts vont construire un véritable réseau participatif pour accompagner les travailleurs sociaux, de l'orientation, à la formation, à l'insertion jusqu'à la consolidation de leurs parcours professionnels.

Pour répondre aux mutations en cours dans le secteur, la formation à l'intervention sociale exige le passage d'une logique de masse à une logique d'individualisation et d'adaptation en fonction de l'apprenant. Le digital learning permet d'opérer cette transformation en envisageant de très nombreux moyens digitaux, adaptative learning, social learning, miro-learning , serious game et la production de contenus digitaux pour et par les apprenants comme des vidéos, des témoignages, des partages d'expérience etc….

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- EVRY-COURCOURONNES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Systèmes et matériels informatiques et installation associée : pc & stations, serveurs (streaming, s	215 000,00	94,05%
Prestations informatiques et télécoms: AMO, AME, développements, intégration, …	13 600,00	5,95%
Total	228 600,00	100,00%

Libellé	Montant	%
Ressources propres	68 600,00	30,01%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	160 000,00	69,99%
Total	228 600,00	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-341

DOSSIER N° EX058272 - Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur - ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS - PROJET APIMOB

Dispositif : Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement) (n° 00000283)
Délibération Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
Imputation budgétaire : 902-23-204181-123009-1800
Action : 12300902- Transition numérique des établissements ESR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement)	24 000,00 € TTC	62,50 %	15 000,00 €
		Montant total de la subvention	15 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	APHP ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS
Adresse administrative	:	3 AVENUE VICTORIA 75004 PARIS 4E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Etablissement Public Hospitalier
Représentant	:	Monsieur PASCAL SOUBIGOU, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 - 22 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Ce projet permettra de faciliter l'accessibilité à distance des contenus pédagogiques aux étudiants en soins infirmiers grâce une application mobile dédiée.

Elle permettra d'offrir un apprentissage nomade, ludique, et agile imposant l'utilisation de nouveaux outils technico-pédagogiques, notamment en cas de nouvelles crises éloignant les élèves de leur établissement.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2

mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Prestations informatiques et télécoms: AMO, AME, développements, intégration, …	24 000,00	100,00%
Total	24 000,00	100,00%

Libellé	Montant	%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	15 000,00	62,50%
Autres (préciser)	9 000,00	37,50%
Total	24 000,00	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-341

DOSSIER N° EX058273 - Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur - ECOLE NATIONALE SUPÉRIEUR DE CRÉATION INDUSTRIELLE ENSCI- LES ATELIERS - PROJET "ENSCI COMMUNITY"

Dispositif : Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement) (n° 00000283)
Délibération Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
Imputation budgétaire : 902-23-204181-123009-1800
Action : 12300902- Transition numérique des établissements ESR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement)	43 000,00 € TTC	69,77 %	30 000,00 €
		Montant total de la subvention	30 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	: ENSCI ECOLE NAT SUPER CREATION INDUSTRIELLE
Adresse administrative	: 48 RUE SAINT-SABIN 75011 PARIS 11E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	: Etablissement Public Industriel et Commercial
Représentant	: Madame FREDERIQUE PAIN, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 1 juin 2028

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour être opérationnel dès la rentrée 2021 de l'école, le projet de plateforme du réseau d'alumni a nécessité la réalisation de premiers investissements pendant l'été. C'est pourquoi il a été accordé le principe d'une prise en compte de ces premières dépenses.

Description :
Ce projet va permettre à l'ENSCI de se doter d'équipements informatiques à jour pour développer une plateforme pour constituer un réseau d'alumni et centraliser les offres de stage et d'emploi au sein de l'école.

Il permettra ainsi faciliter l'insertion professionnelle de ses élèves.

Cette plateforme permettra une meilleure communication avec et entre les alumni, et sera ouverte aux élèves en cours de cursus pour préparer leur sortie post-diplôme et faciliter leur carrière.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de faisabilité et étude amont sur l'opportunité de la mutualisation	20 000,00	46,51%
Equipements de visioconférence, périphériques et installation associés : codec, caméra, écrans…	9 800,00	22,79%
Prestations informatiques et télécoms: AMO, AME, développements, intégration, …	13 200,00	30,70%
Total	43 000,00	100,00%

Libellé	Montant	%
Ressources propres	13 000,00	30,23%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	30 000,00	69,77%
Total	43 000,00	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-341

DOSSIER N° EX058296 - Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur - ISEP ASSOCIATION EDOUARD BRANLY - PROJET "DEEP DATA"

Dispositif : Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement) (n° 00000283)
Délibération Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
Imputation budgétaire : 902-23-20421-123009-1800
Action : 12300902- Transition numérique des établissements ESR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement)	220 000,00 € TTC	70,00 %	154 000,00 €
		Montant total de la subvention	154 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	ISEP ASSOCIATION ISEP EDOUARD BRANLY
Adresse administrative	:	28 RUE NOTRE-DAME DES CHAMPS 75006 PARIS 6E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique	:	Association
Représentant	:	Monsieur DIEUDONNE ABBOUD, Directeur général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 juin 2021 - 3 janvier 2027

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Pour être opérationnel dès la rentrée 2021 de l'école, la plateforme numérique Deep data a nécessité la réalisation de premiers investissements pendant l'été. C'est pourquoi il a été accordé le principe d'une prise en compte de ces premières dépenses.

Description :
Ce projet consiste à développer une plateforme numérique (matérielle et logicielle) à caractère modulaire et évolutif et qui servira comme support pour la conception et l'ingénierie des formations scientifiques pour la gestion des données pour répondre aux besoins des entreprises en formant des élèves ingénieurs aux métiers de la donnée sur 5 ans.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Systèmes et matériels informatiques et installation associée : pc & stations, serveurs (streaming, s	60 000,00	27,27%
Prestations informatiques et télécoms: AMO, AME, développements, intégration, …	160 000,00	72,73%
Total	220 000,00	100,00%

Libellé	Montant	%
Ressources propres	66 000,00	30,00%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	154 000,00	70,00%
Total	220 000,00	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-341

DOSSIER N° EX058319 - Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur - UNIVERSITÉ PARIS 13 - PROJET "UNIVERSITE MULTIMODALE"

Dispositif : Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement) (n° 00000283)
Délibération Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
Imputation budgétaire : 902-23-204181-123009-1800
Action : 12300902- Transition numérique des établissements ESR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement)	190 000,00 € TTC	69,47 %	132 000,00 €
		Montant total de la subvention	132 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE - USPN
Adresse administrative	:	99 RUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT 93430 VILLETANEUSE
Statut Juridique	:	Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant	:	Monsieur Christophe FOUQUERE, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 - 22 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La participation de la Région à ce projet stratégique d'établissement permettra de contribuer à équiper l'ensemble des campus de l'Université en dispositifs de visioconférence pour assurer la continuité pédagogique en toutes circonstances, moderniser les locaux et les pratiques pédagogiques.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- VILLETANEUSE
- BOBIGNY
- ARGENTEUIL
- SAINT-DENIS (LA PLAINE SAINT-DENIS)

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Systèmes et matériels informatiques et installation associée : pc & stations, serveurs (streaming, s	90 000,00	47,37%
Equipements de visioconférence, périphériques et installation associés : codec, caméra, écrans…	100 000,00	52,63%
Total	190 000,00	100,00%

Libellé	Montant	%
Ressources propres	58 000,00	30,53%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	132 000,00	69,47%
Total	190 000,00	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-341

DOSSIER N° EX058323 - Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur - CENTRALE SUPÉLEC - PROJET "SMART EXAM"

Dispositif : Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement) (n° 00000283)
Délibération Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
Imputation budgétaire : 902-23-204181-123009-1800
Action : 12300902- Transition numérique des établissements ESR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement)	73 000,00 € TTC	68,49 %	50 000,00 €
		Montant total de la subvention	50 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CENTRALE SUPELEC
Adresse administrative	:	3 RUE JOLIOT-CURIE 91190 GIF SUR YVETTE
Statut Juridique	:	Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant	:	Monsieur ROMAIN SOUBEYRAN, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 - 22 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
La participation de la Région permettra à CentreSupelec de développer l'outil « Smart Exam », une plateforme hybride d'examens papier et dématérialisés simplifiant la logistique d'évaluation et facilitant une pédagogie innovante d'apprentissage continu.

Celle-ci permettra de proposer aux enseignants d'organiser des évaluations formatives et sommatives en accord avec la scolarité selon trois formats : papier en présentiel / dématérialisé en présentiel / dématérialisé à distance.

La création des sujets et leur correction se réaliseront sur une même et unique plateforme, avec une étape supplémentaire pour les examens papiers qui devront être imprimés et scannés avant d'être

importées sur la plateforme.

Les étudiants pourront accéder sur la même plateforme plus rapidement à la correction de leurs évaluations et ainsi mieux comprendre leurs erreurs pour cibler leurs révisions en conséquence.

Pour le format dématérialisé à distance, la solution garantira des réductions de coût en termes de surveillance grâce à une assistance de surveillance automatisée par intelligence artificielle qui garantit un maximum de sécurité et d'équité.

La solution mise au point grâce à la participation régionale sera promue et déployée a minima dans les autres établissements du plateau de Saclay et dans les réseaux d'écoles auxquels appartient CentreSupelec.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.
Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- GIF-SUR-YVETTE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de faisabilité et étude amont sur l'opportunité de la mutualisation	13 000,00	17,81%
Prestations informatiques et télécoms: AMO, AME, développements, intégration, …	60 000,00	82,19%
Total	73 000,00	100,00%

Libellé	Montant	%
Partenaires privés (préciser)	23 000,00	31,51%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	50 000,00	68,49%
Total	73 000,00	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-341

DOSSIER N° EX058384 - Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur - AFRIS PARIS PARMENTIER - PROJET "CAMPUS D'AVENIR"

Dispositif : Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement) (n° 00000283)
Délibération Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
Imputation budgétaire : 902-23-20421-123009-1800
Action : 12300902- Transition numérique des établissements ESR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement)	230 000,00 € TTC	69,57 %	160 000,00 €
		Montant total de la subvention	160 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AFRIS PARIS PARMENTIER
Adresse administrative : 145 AVENUE PARMENTIER
75010 PARIS 10E ARRONDISSEMENT
Statut Juridique : Association
Représentant : Madame ANNE-MYRTILLE ROBION-DUBOIS, Directrice générale adjointe

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 22 septembre 2021 - 22 septembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Le projet Campus d'avenir permettra d'améliorer la qualité et la diversité des pratiques pédagogiques et collaboratives à l'IRTS et ainsi offrir un campus aux apprenants qui réponde aux enjeux actuels et à venir de la formation supérieure dans les métiers du social.

Concrètement, il s'agira de reconsidérer les espaces d'apprentissage physiques et virtuels et pour ce faire à investir dans des équipements audiovisuels, matériels informatiques, logiciels, prestations informatiques et favoriser par ce biais l'inclusion numérique des apprenants et des formateurs en s'équipant et en développant des tiers lieux d'apprentissage ainsi qu'un studio pédagogique pour former et accompagner les formateurs.

Le bénéficiaire s'engage à respecter et promouvoir la Charte régionale des valeurs de la République et de

la laïcité, dans la limite et le respect des lois et règlements en vigueur.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS
- SEINE ET MARNE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Systèmes et matériels informatiques et installation associée : pc & stations, serveurs (streaming, s	83 960,00	36,50%
Equipements de visioconférence, périphériques et installation associés : codec, caméra, écrans…	115 990,00	50,43%
Prestations informatiques et télécoms: AMO, AME, développements, intégration, …	30 050,00	13,07%
Total	230 000,00	100,00%

Libellé	Montant	%
Ressources propres	70 000,00	30,43%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	160 000,00	69,57%
Total	230 000,00	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-341

DOSSIER N° EX058385 - Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur - CY CERGY PARIS UNIVERSITE - PROJET "SMART SKILLS"

Dispositif : Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement) (n° 00000283)
Délibération Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
Imputation budgétaire : 902-23-204181-123009-1800
Action : 12300902- Transition numérique des établissements ESR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement)	141 430,00 € TTC	70,00 %	99 000,00 €
		Montant total de la subvention	99 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	CY CERGY PARIS UNIVERSITE
Adresse administrative	:	33 BOULEVARD DU PORT 95011 CERGY-PONTOISE
Statut Juridique	:	Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant	:	Monsieur François GERMINET, Président

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 1 novembre 2021 - 1 novembre 2026

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :
Smart Skills développera un écosystème numérique d'échange de données et de compétences entre les acteurs de l'information, de l'orientation, de l'enseignement et de l'emploi du Val d'Oise au service de l'orientation des jeunes et des métiers en tension.

Cette plateforme mettra en oeuvre un écosystème de données personnelles, centré sur l'individu, qui pourra être utilisé par l'ensemble des acteurs de la formation, de l'insertion, de l'orientation et de l'emploi du 95.

Grâce au réseau SPRO95, à LyLi, au CEEVO 95 et au CESE 95, CY est en mesure d'unir un ensemble d'acteurs dans le Val d'Oise autour de l'orientation, de l'insertion et de la formation des jeunes lycéens et étudiants, décrocheurs, chercheurs d'emploi et apprenants.

Cet écosystème reposera sur un intermédiaire de données interopérable permettant de faciliter le partage sécurisé de données entre les acteurs concernés.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 3 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- CERGY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Etudes de faisabilité et étude amont sur l'opportunité de la mutualisation	44 930,00	31,77%
Systèmes et matériels informatiques et installation associée : pc & stations, serveurs (streaming, s	50 050,00	35,39%
Prestations informatiques et télécoms: AMO, AME, développements, intégration, …	46 450,00	32,84%
Total	141 430,00	100,00%

Libellé	Montant	%
Ressources propres	42 430,00	30,00%
Subvention Région Ile-de-France (sollicitée)	99 000,00	70,00%
Total	141 430,00	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise

Commission permanente du 22 septembre 2021 – CP 2021-341

DOSSIER N° 21009723 - TROPHEE FRANCILIEN DE L'INNOVATION NUMERIQUE DANS LE SUPERIEUR. PROJET "MIRIADE" Médecine Intensive RéanImAtion DigitalE (réaffectation d'une partie de la subvention dossier EX027604)

Dispositif : Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement) (n° 00000283)
Délibération Cadre : CR63-13 du 27/09/2013
Imputation budgétaire : 902-23-204181-123009-1800
Action : 12300902- Transition numérique des établissements ESR

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Soutien à la diffusion des usages et services des établissements d'enseignement supérieur et à la numérisation des contenus (Investissement)	51 040,00 € TTC	68,57 %	35 000,00 €
		Montant total de la subvention	35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination	:	UPEC UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE
Adresse administrative	:	61 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94010 CRETEIL
Statut Juridique	:	Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel
Représentant	:	Monsieur JEAN-LUC DUBOIS-RAND, Président

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Le projet MIRIADE consiste en la création d'un robot conversationnel (chatbot) destiné à la diffusion de la Médecine Intensive Réanimation en France et dans l'ensemble du monde francophone.

Dates prévisionnelles : 1 janvier 2018 -

Démarrage anticipé de projet : Oui

Motivation démarrage anticipé : Réaffectation d'un montant de 35 000 € sur le projet « MIRIADE » de l'Université Paris Est Créteil, lauréat d'un Trophée en 2017 mais dont la subvention n'a pu être versée à la suite d'une erreur matérielle. Autorise la prise en compte des dépenses éligibles à l'attribution de cette subvention, à compter de la date prévisionnelle de démarrage indiquée dans la fiche projet initiale, par dérogation prévue du règlement budgétaire et financier.

Description :
Un robot conversationnel est un programme qui répond en temps réel sous forme de "chat" aux demandes des apprenants en se basant sur un interpréteur sémantique et une bibliothèque de contenu.

Miriade sera le 1er robot conversationnel de diffusion de savoir scientifique académique à grande échelle au monde. La réussite du projet peut créer une bascule pédagogique majeure, aussi bien en formation initiale que post-universitaire. L'ère des machines intelligentes, déjà considérée comme l'une des plus disruptives dans l'histoire de l'informatique, pourrait aussi l'être dans celle de l'université.

Pour maximiser la valeur perçue par les utilisateurs et tester rapidement l'utilité du chatbot, le robot sera intelligent afin de comprendre et apporter une réponse personnalisée à l'utilisateur pour plus de valeur ajoutée qu'un simple moteur de recherche. On adoptera une méthodologie itérative et rythmée inspirée du design thinking et du mouvement lean start up, qui permet de s'assurer de la pertinence d'un produit en minimisant, par une série de tests successifs, le risque de non adoption, en suivant une démarche de trois phases successives : la phase d'inspiration, la phase de prototypage, puis la phase de test. La structure mise en place sera évolutive, solide et conçue pour passer à l'échelle. Une configuration avec intelligence artificielle déportée minimisant les coûts d'exploitation sera privilégiée pour défendre une une approche de libre accès avec un modèle économique pérenne basé sur des couts d'entretien minimaux.

NB : Ce projet a été lauréat d'un Trophée francilien de l'innovation numérique dans le supérieur en 2017 et fait l'objet d'une réaffectation de crédits suite à une erreur matérielle des services de la Région Ile-de-France.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :
- CRETEIL

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2021

L'organisme ne récupère pas la TVA**.**

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Chatbot	51 040,00	100,00%
Total	51 040,00	100,00%

Libellé	Montant	%
Université Paris Est Créteil	16 040,00	31,43%
Région Ile-de-France	35 000,00	68,57%
Total	51 040,00	100,00%

Règlement de minimis 1407/2013 publié au JOUE L352/1 du 24 décembre 2013 modifié par le règlement 2020/972 publié au JOUE L215/3 du 7 juillet 2020, relatif à : Aides de minimis entreprise